

Gérer les habitats pour conserver les espèces

Pour sauvegarder les milieux naturels et les espèces animales et végétales qui y sont implantées, le Conservatoire des sites naturels bourguignons procède à des acquisitions foncières.

Créé en 1986, le Conservatoire des sites naturels bourguignons s'est donné trois objectifs : protéger les milieux naturels, les gérer et sensibiliser le public. « La protection se fait principalement au moyen d'acquisitions foncières et de conventions de gestion, indique Romain Gamelon, le directeur. En protégeant les milieux, nous protégeons les espèces, animales et végétales. Nous mettons en œuvre des études et des travaux de gestion des milieux à l'aide d'une équipe spécialisée et en partenariat avec les acteurs locaux; nous comptons ainsi 60 partenaires agricoles. »

Le Conservatoire des sites naturels bourguignons possède 900 hectares en propriété et intervient sur 4 789 hectares, soit 148 sites protégés dans l'ensemble de la région dont 35 dans l'Yonne pour 399 hectares. « Dans l'Yonne nos sites sont assez disséminés, avec deux gros pôles d'intervention. Le premier se situe sur les vallées de l'Yonne et de la Cure, où nous sommes gestionnaires de la réserve naturelle du Bois du Parc qui présente un grand intérêt géologique (site de pelouses calcaires, peu productives mais très riches en espèces végétales et animales, favorables à la présence de petites

orchidées et de plantes à caractère méridional comme le "cheveu d'ange", le liéron des Monts Cantabriques, l'hysope officinale; classés en site Natura 2000). Le second concerne les marais de la Vallée du Branlin en Puisaye, riches en prairies humides qui, si nous laissons faire la nature, seraient colonisés et évolueraient vers le stade de la forêt humide. » Deux sentiers de découverte botanique aménagés permettent aux promeneurs de serpenter dans ces deux sites icannais. Seize sont équipés sur l'ensemble de la région.

Nathalie Hadrbolo
nathalie.hadrbolo@irsa.fr

CONTACT
Conservatoire des sites naturels bourguignons,
Chemin du Moulin des Étangs, 21600 Féray.
Tél. : 03 80 79 25 99, ou par e-mail :
espacesnaturelsbourgogne@anado.fr. Sur
Internet : www.sitesnaturelsbourgogne.asso.fr

> EN
SAVOIR +

De nombreux partenaires

Le Conservatoire des sites naturels bourguignons est une association type loi 1901. Membre d'Espaces naturels de France, fédération des Conservatoires de France, il est constitué d'une équipe de 19 salariés. Il reçoit des subventions des Départements, de la Région, des Agences de l'Eau, de l'État, de communes et de fonds européens et privés.

Le sabot de Vénus

Pour sensibiliser le public à la protection de la nature, le Conservatoire des sites naturels bourguignons publie des dépliants et revues, dont Le Sabot de Vénus (son emblème, une orchidée protégée au niveau national et européen), distribué à ses adhérents. Il fournit également la liste des sentiers de découverte et le programme annuel des visites guidées.

Les sites protégés dans l'Yonne

En forcier : 35 sites gérés pour 399 hectares, dont un peu plus de 178 en propriété. Le reste en convention de gestion principalement avec des communes.

